


# Fiches pratiques de l'actionnaire 2020



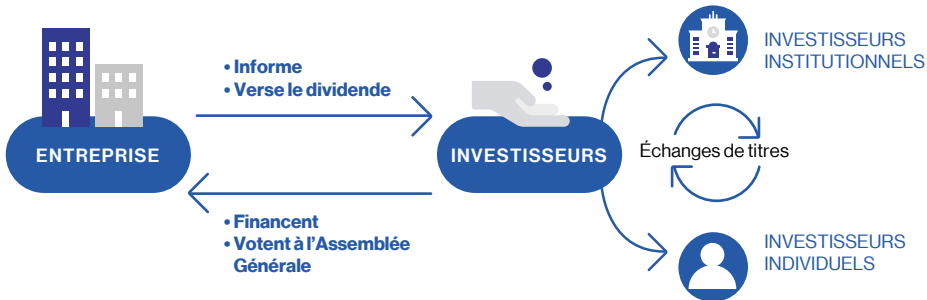
**Bernadette et Henri,**  
actionnaires depuis plus de 20 ans

 **Air Liquide**

# Comprendre la bourse

## Comment fonctionne la bourse ?

La bourse est un marché réglementé qui permet la rencontre des entreprises ayant des besoins de financement et des investisseurs, parmi lesquels des épargnants individuels. Pour acheter ou vendre des actions, ceux-ci passent un ordre en bourse.



Lorsqu'une entreprise souhaite diversifier ses sources de financement et lever davantage de fonds, elle peut décider de s'introduire en bourse, c'est-à-dire d'émettre pour la première fois des actions sur le marché boursier, ou faire une augmentation de capital si elle est déjà cotée. Le marché **primaire** est donc le « marché du neuf » où sont cotés les titres pour la première fois, à un cours déterminé par l'émetteur, en fonction notamment des conditions de marché.

Quand un investisseur a confiance dans la capacité d'une entreprise à prospérer et qu'il souhaite faire fructifier son épargne, il achète des actions qui représentent une fraction du capital de cette société. En finançant ainsi l'entreprise, il en devient co-propriétaire et en accepte les risques et le potentiel de gain. En contrepartie de cette acquisition, l'entreprise est tenue à un devoir de transparence et fournit à l'investisseur actionnaire des informations sur sa « santé financière » et sa stratégie, afin de lui permettre de prendre des décisions de placement en toute connais-

sance de cause. L'investisseur participe également aux grandes décisions de l'entreprise en votant à l'Assemblée Générale et il perçoit des dividendes dont le montant dépend des bénéfices réalisés : il s'agit de la rémunération de son placement.

Les actions des entreprises cotées sont liquides, c'est-à-dire qu'une fois acquises, les investisseurs peuvent les échanger aisément sur le marché **secondaire** « marché de l'occasion ». La confrontation de l'offre et de la demande de ces actions contribue à la fixation de leur cours de bourse, c'est-à-dire de leur prix unitaire. Si la demande des acheteurs est supérieure à l'offre des vendeurs, le cours monte. Si l'offre des vendeurs est supérieure à la demande des acheteurs, le cours baisse.

**La bourse joue ainsi un rôle primordial dans l'économie puisque les entreprises y trouvent une partie des capitaux nécessaires à leurs investissements et donc à leur expansion.**

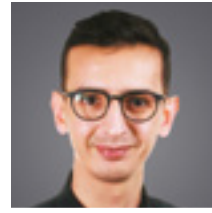


ZOOM  
SUR LE CAC 40

Le CAC 40 (Cotation Assistée en Continu) est l'indice de référence du marché français. Il mesure l'évolution du cours de bourse des 40 premières entreprises de la Bourse de Paris. Les valeurs du CAC 40 sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière et de leur part de « flottant », c'est-à-dire la portion de leur capital mise à la disposition du public et donnant lieu à des échanges en bourse. Air Liquide était au 31 décembre 2019 la sixième capitalisation la plus importante de l'indice CAC 40, avec une capitalisation boursière de 59 706 millions d'euros et 100% flottant.

## Comment acheter des titres ?

- Après de votre établissement financier : vos titres Air Liquide sont inscrits sur un compte-titres ou un plan d'épargne actions (PEA) et gérés par votre établissement financier.
- Après d'Air Liquide, **directement sur votre Espace personnel en ligne** (voir fiche 5) ou en contactant le Service actionnaires : vos titres sont inscrits sur un compte-titres au nominatif pur et gérés par le Service actionnaires d'Air Liquide.



Bénéficiez d'un taux de courtage réduit en passant vos ordres de bourse en ligne.

**Mehdi H.**  
Service actionnaires  
d'Air Liquide



## CHIFFRES FICHE SIGNALÉTIQUE

Action Air Liquide au  
31 décembre 2019

Négociation en continu  
sur Euronext Paris  
(COMPARTIMENT A)

**Code valeur :**

ISIN FR0000120073

**Valeur nominale :**  
5,50 €

**Nombre de titres :**  
473 105 514 titres

**Cours de clôture :**  
126,20 €

**Capitalisation boursière :**  
59 706 millions €

**Poids dans l'indice  
CAC 40 :** 4,44 %

**Poids dans l'indice  
EURO STOXX 50 :** 2,22 %

## BIEN CHOISIR VOTRE ORDRE DE BOURSE

Pour intervenir en bourse, vous pouvez passer un ordre auprès de votre interlocuteur financier habituel ou auprès d'Air Liquide.

**Différents ordres de bourse existent, les plus fréquemment utilisés sont les suivants :**

### 1 L'ordre «à cours limité»

Vous fixez un cours maximum à l'achat ou minimum à la vente (limite). L'ordre n'est exécuté que lorsque le cours est inférieur ou égal à cette limite pour l'achat, ou supérieur ou égal à cette limite pour la vente. L'exécution de l'ordre peut être partielle si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible au cours limite fixé.

### 2 L'ordre «à la meilleure limite»

Vous n'avez pas indiqué de cours précis. L'ordre sera exécuté au meilleur cours disponible lors de son arrivée sur le marché, à l'achat comme à la vente. L'exécution de l'ordre peut être partielle si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible à ce meilleur cours.

### 3 L'ordre «au marché»

Il n'y a pas de limite de cours pour cet ordre. En contrepartie, il est prioritaire sur tous les autres types d'ordres. Son exécution est totale.



## LE + TAUX DE COURTAGE RÉDUIT

Lorsque vous détenez vos titres directement chez Air Liquide, vous pouvez passer vos ordres de bourse en ligne depuis votre Espace personnel<sup>(a)</sup>, et ainsi bénéficier d'un taux de courtage réduit à 0,10% HT au lieu de 0,18% HT, tant pour les achats réglés en totalité par prélèvement automatique SEPA<sup>(b)</sup> ou par carte bancaire<sup>(c)</sup> que pour les ventes.

(a) Sous réserve d'avoir signé une convention de compte. Ne s'applique qu'aux comptes en pleine propriété.

(b) Uniquement si le compte est domicilié en zone SEPA.

(c) Pour les achats inférieurs à 3 000 €.

# Mode de détention des titres

## Pourquoi pas le nominatif ?

### Choisir le mode de détention de vos titres

#### 1 Au porteur

Vous ouvrez un compte-titres ou un PEA auprès de votre établissement financier, vos actions sont considérées «au porteur». Votre interlocuteur est **votre établissement financier**.

#### 2 Au nominatif administré

Vous pouvez demander la conversion de vos titres «au porteur» en mode «nominatif administré». Vos actions sont alors inscrites à votre nom dans le registre Air Liquide et votre interlocuteur reste **votre établissement financier**.

#### 3 Au nominatif pur

Vous ouvrez un compte-titres auprès d'Air Liquide. Vos actions sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide. Le **Service actionnaires** est votre interlocuteur.

DIFFÉRENCES SELON LE MODE DE DÉTENTION DE VOS TITRES Pour convertir vos titres au nominatif, voir fiche 4	AU PORTEUR	AU NOMINATIF ADMINISTRÉ	AU NOMINATIF PUR
Mes droits de garde et mes frais de gestion	Selon l'établissement financier	Selon l'établissement financier	Gratuits
Je passe mes ordres de bourse auprès de	Mon établissement financier	Mon établissement financier	Air Liquide
Mes frais de courtage	Selon l'établissement financier	Selon l'établissement financier	0,10 % <sup>(a)</sup> ou 0,18 % HT
Je bénéficie des actions gratuites lors des opérations d'attribution	●	●	●
Je bénéficie de la prime de fidélité <sup>(b)</sup>		●	●
Je suis régulièrement informé de l'actualité du Groupe, de ses résultats et de la vie du titre par Air Liquide		●	●
Je suis convoqué à l'Assemblée Générale directement par Air Liquide		●	●
Mon Imprimé Fiscal Unique est envoyé par	Mon établissement financier	Mon établissement financier	Air Liquide
<b>Mon interlocuteur est</b>	Mon établissement financier	Mon établissement financier	Air Liquide

(a) Voir conditions du taux de courtage réduit en fiche 2.

(b) Pour les actions conservées pendant deux années civiles pleines et selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.



## LE + FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

Grâce à l'inscription de vos titres au nominatif, votre fidélité est récompensée ! Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+ 10 %** sur le **montant des dividendes perçus** et sur le **nombre d'actions gratuites** attribuées lors des opérations d'attribution.



## DATES LIMITES

Actionnaires au nominatif pur, les ordres d'achat doivent être exécutés au plus tard le **31 décembre 2020 à 14h** (heure de Paris) pour être comptabilisés sur 2020 et bénéficier de la prime de fidélité dès 2023.

## CODES ISIN

Vos actions Air Liquide sont réparties en quatre « codes valeurs » (codes ISIN<sup>(a)</sup>) vous permettant de visualiser vos droits à prime.

Actionnaires au nominatif pur, ces codes apparaissent sur vos documents de compte accessibles sur votre Espace personnel en ligne.

## CODES VALEURS PERMANENTS

### **FR0000053951**

Titres inscrits au nominatif qui bénéficient déjà de la prime de fidélité (achetés jusqu'en 2017).

### **FR0000120073**

Titres acquis pendant l'année en cours (2020) et qui, s'ils sont inscrits au nominatif, bénéficieront de la prime de fidélité après deux années civiles pleines (en 2023).

## CODES VALEURS INTERMÉDIAIRES

### **FR0013459302**

Titres inscrits au nominatif en 2019 qui bénéficieront de la prime de fidélité en 2022.

### **FR0013374386**

Titres inscrits au nominatif en 2018 qui bénéficieront de la prime de fidélité en 2021.

## LE CALENDRIER DE LA PRIME DE FIDÉLITÉ

2020	2021 / 2022	2023	2024 / 2025...
Je demande à mon établissement financier l'inscription de mes titres au nominatif avant le 31 décembre.	Je conserve mes titres au nominatif pendant deux années civiles pleines.	Je perçois pour la première fois la prime de fidélité pour mes titres détenus au nominatif.	Je perçois chaque année la prime de fidélité si je conserve mes titres au nominatif.

(a) ISIN (International Securities Identification Number) est une norme datant de 2001 qui identifie internationalement les valeurs mobilières.

# Inscription au nominatif

## Comment faire ?

Vous souhaitez bénéficier de la prime de fidélité ? Rien de plus simple ! Inscrivez vos actions au nominatif.



Vous êtes désormais près de 250 000 actionnaires au nominatif.

**Eliane B.**  
Service actionnaires  
d'Air Liquide

## Convertir vos titres Air Liquide au nominatif administré

### Vous êtes actionnaire au porteur

C'est à vous d'initier la demande de conversion de vos actions Air Liquide au nominatif administré auprès de votre établissement financier.

1. Remplissez le formulaire de conversion de titres au nominatif administré. Ce document peut être téléchargé sur le site [airliquide.com](http://airliquide.com), ou obtenu auprès du Service actionnaires.
2. Envoyez le formulaire à votre établissement financier<sup>(a)</sup>, qui transmettra votre inscription à Air Liquide. Vos actions au nominatif administré seront toujours gérées par votre établissement financier et seront maintenues dans votre compte-titres ou PEA.

## Convertir vos titres Air Liquide au nominatif pur

### Vous êtes actionnaire au porteur ou au nominatif administré

C'est à vous d'initier la demande de conversion de vos actions Air Liquide au nominatif pur auprès de votre établissement financier.

1. Remplissez le formulaire de conversion de titres au nominatif pur. Ce document peut être téléchargé sur le site [airliquide.com](http://airliquide.com), ou obtenu auprès du Service actionnaires.
2. Envoyez le formulaire à votre établissement financier<sup>(a)</sup>. Ce dernier réalisera l'opération et en informera le Service actionnaires d'Air Liquide, qui vous fera alors parvenir une convention de compte. Celle-ci sera à retourner au Service actionnaires, avec les pièces demandées, pour finaliser l'ouverture de votre compte.

## Prime et plan d'épargne en actions (PEA)

Avec le nominatif administré, vous pouvez continuer à bénéficier de la fiscalité réduite du PEA tout en percevant **la prime de fidélité<sup>(b)</sup>**. Téléchargez le formulaire de conversion sur [airliquide.com](http://airliquide.com), rubrique Actionnaires>Formulaires.



## BON À SAVOIR

Bénéficiez de la prime de fidélité **dès 2023** en convertissant vos titres **avant la fin de l'année 2020**. Vérifiez auprès de votre établissement financier les possibles frais bancaires appliqués. Si des frais bancaires sont appliqués, afin de les réduire, faites la demande de conversion **en une seule fois** auprès de votre établissement financier.

(a) Les frais de conversion et les délais de traitement peuvent varier selon les établissements financiers. Renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.

(b) Pour les actions conservées pendant deux années civiles pleines et selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.



## LE + FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

Grâce à **l'inscription de vos titres au nominatif**, votre fidélité est récompensée ! Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+10%** sur le **montant des dividendes perçus** et sur le **nombre d'actions gratuites** attribuées lors des opérations d'attribution.

# Espace personnel en ligne

## En quoi est-ce un plus ?

Disponible depuis la rubrique Actionnaires du site [airliquide.com](http://airliquide.com), votre Espace personnel a été conçu pour vous aider à gérer votre portefeuille d'actions Air Liquide, en toute simplicité et sécurité.



Gérez vos titres en toute simplicité depuis votre Espace personnel en ligne.

**Florie-Anne B.**  
Service actionnaires  
d'Air Liquide

## Des services accessibles en quelques clics

Accédez à votre Espace personnel depuis le site [airliquide.com](http://airliquide.com), rubrique Actionnaires.

### • En cas de première connexion

- Munissez vous de votre identifiant qui figure sur vos documents de compte
- Saisissez le dans le champs indiqué
- Définissez votre mot de passe à 6 chiffres



### BON À SAVOIR

Pour une première connexion à votre Espace personnel

Une assistance téléphonique est mise à votre disposition. Composez le numéro du Service actionnaires 0 800 166 179 gratuit depuis la France ou + 33 1 57 05 02 26 depuis l'étranger et sélectionnez le menu «Aide à la connexion». Vous serez alors assisté(e) par un téléconseiller pour votre première connexion.

### • Si vous vous êtes déjà connecté(e)

- Cliquez sur «Accès Espace personnel»
- Saisissez votre e-mail et votre mot de passe habituels

## Un outil fiable pour la gestion rapide de vos titres au quotidien

L'accès à votre Espace personnel vous permet de

ACTIONNAIRES	AU NOMINATIF ADMINISTRÉ	AU NOMINATIF PUR
Placer vos ordres d'achat et de vente 24h/24 <sup>(a)</sup>		●
Consulter vos documents de compte : Situation de compte, Imprimé Fiscal Unique,...		●
Consulter votre portefeuille d'actions ainsi que vos droits à la prime de fidélité	● <sup>(b)</sup>	●
Visualiser le montant de vos dividendes et l'historique de vos opérations en temps réel		●
Valider en ligne votre demande dispense d'acompte sur les dividendes		●
Accéder directement à vos informations personnelles	● <sup>(b)</sup>	●
Demander à recevoir par e-mail votre convocation à l'Assemblée Générale	●	●
Voter sur les résolutions de l'Assemblée Générale	●	●

(a) Sous réserve d'avoir signé une convention de compte avec Air Liquide, à télécharger depuis le site [airliquide.com](http://airliquide.com) rubrique Actionnaires / Devenir actionnaire ou à demander au Service actionnaires.

(b) Ces informations sont transmises par votre établissement financier.

(c) Pour les actionnaires au nominatif pur.



## CHIFFRES FICHE SIGNALÉTIQUE

### PLUS DE 27 000 ACTIONNAIRES

ont voté ou demandé leur carte d'admission par Internet pour l'Assemblée Générale en 2019.

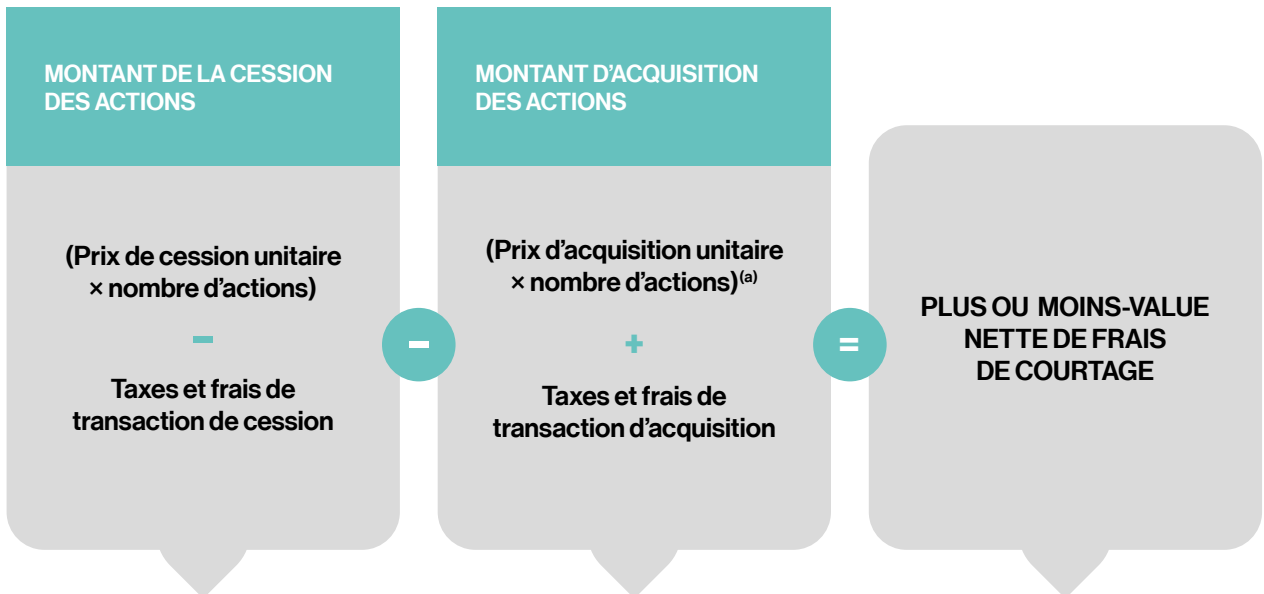
### PLUS DE 66 000 ACTIONNAIRES

ont leurs documents dématérialisés. Ils reçoivent désormais par e-mail les résultats et les publications du Groupe et sont aussi informés par e-mail de la mise à disposition de leurs documents de compte<sup>(c)</sup> dans leur Espace personnel.

# Plus-values de cession

## Comment les calculer ?

On appelle « plus-value » le gain obtenu sur la vente de titres. Elle correspond à l'écart entre le montant de leur cession et le montant de leur acquisition.



Vous trouverez ces informations sur vos « avis d'opéré » de vente.

Vous trouverez ces informations :

- en cas d'achat sur vos « avis d'opéré » d'achat ;
- en cas de donation sur votre formulaire de donation 2735<sup>(b)</sup> ou sur l'acte notarié ;
- en cas de succession sur les déclarations 2705<sup>(b)</sup> et 2706<sup>(b)</sup>.

L'imposition des plus-values de cession réalisées est présentée en fiche 10.



### **BON À SAVOIR** (pour les résidents fiscaux français) **IMPUTATION DES MOINS-VALUES (déclaration de revenus en 2020)**

Les moins-values sont imputables sans abattement sur les plus-values. Pour la détermination du montant imposable, c'est le solde ainsi obtenu qui bénéficie de l'abattement associé à la durée de détention des titres cédés ayant fait l'objet d'une plus-value en cas d'option à l'imposition des revenus au barème progressif et uniquement pour les titres acquis avant le 01/01/2018. Il revient au contribuable de calculer et de reporter sur le formulaire 2042C le montant de l'abattement pour durée de détention appliqué sur des plus-values (case 3SG) et le montant avant abattement (case 3VG en cas de plus-value imposable ou cas 3VH en cas de perte). Le formulaire 2074 peut vous aider à détailler vos calculs.

Attention: les moins-values sont à imputer en priorité sur les plus-values de la même année avec possibilité de report pendant 10 ans.

(a) Prix d'acquisition unitaire ajusté le cas échéant des attributions d'actions gratuites pendant la période de détention des titres.  
(b) Formulaires disponibles auprès de l'administration fiscale ou sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).



# Actions gratuites

## Quels avantages ?

Air Liquide attribue **régulièrement des actions gratuites à l'ensemble de ses actionnaires.**

## Faire croître votre nombre d'actions donnant droit au dividende

Pour tous les actionnaires, l'attribution d'actions gratuites permet de voir son portefeuille s'étoffer dans le temps. Outre la distribution d'environ 50 % de ses bénéfices sous forme de dividendes, **Air Liquide reverse une partie de ses réserves<sup>(a)</sup> aux actionnaires sous forme d'actions gratuites**, en proportion du nombre de titres déjà détenus.

## Bénéficiez de 10% d'actions gratuites en +

Si vous détenez vos actions au nominatif depuis plus de deux années civiles pleines, **la prime de fidélité vous donne droit à une majoration de 10%** du nombre d'actions gratuites attribuées<sup>(b)</sup>. Par exemple, lors de la distribution en 2019 d'une action gratuite pour 10 détenues, tout actionnaire qui détient 100 actions au nominatif acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en reçoit 10+1 nouvelles.

## Calcul des rompus

Si le nombre d'actions que vous détenez n'est pas un multiple de la parité de l'opération d'attribution, vous recevez directement sur votre compte en banque une somme correspondant à la valeur la fraction de l'action ne pouvant être distribuée, appelée « rompu ».

### Un exemple calculé à partir de la parité de l'opération de 2019:

Je détiens 307 titres en portefeuille. Je reçois donc 30 actions gratuites (1 action gratuite pour 10 actions détenues) et 0,7 rompus dits « ordinaires ». Parmi ces 307 actions, 205 bénéficient de la prime de fidélité. Je reçois donc 2 actions gratuites supplémentaires (1 action gratuite pour 100 actions détenues) et 0,05 rompus dits « majorés » issus de la prime de fidélité. Les deux types de rompus ne sont pas fongibles.



## BON À SAVOIR

L'attribution d'actions gratuites s'opère compte par compte, ainsi si vous possédez des titres sur un compte-titres ordinaires et dans un PEA par exemple, il n'y a pas de fongibilité des rompus. L'attribution d'actions gratuites s'opère également mode de détention par mode de détention, il n'y a donc pas de fongibilité des rompus pour vos titres détenus au nominatif administré et vos titres détenus au porteur. Si vous avez acheté des titres au porteur avant l'attribution d'actions gratuites, pensez à en demander la conversion au nominatif administré à votre teneur de compte.



## ZOOM VOS AVANTAGES PRÉSERVÉS

Les actions gratuites ont les **mêmes caractéristiques** que les actions dont elles sont issues :

- prime de fidélité
- durée de détention
- droit de vote
- droit au dividende



## CHIFFRES UNE ATTRIBUTION RÉGULIÈRE

L'attribution d'actions gratuites du 9 octobre 2019, sur la base d'une action gratuite pour 10 détenues, était **la 30<sup>e</sup> de l'histoire du Groupe.**

(a) Parts des résultats nets antérieurs non distribuées.

(b) Selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.



En 2020, vous pouvez télécharger votre carte d'admission par Internet.

**Lucie C.**  
Service actionnaires  
d'Air Liquide



## Comment y participer ?

Chaque année, Air Liquide met tout en œuvre pour que son Assemblée Générale soit un temps fort, un moment unique d'échange et d'information sur le Groupe. Air Liquide est très attaché à la participation et au vote de ses actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent.

## Les différents types d'Assemblées Générales

**L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** se tient une fois par an dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social. Son objectif : informer les actionnaires sur l'activité et les résultats du Groupe, approuver les comptes, statuer sur le montant du dividende, nommer ou reconduire dans leurs fonctions les membres du Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes et, enfin, autoriser toute opération sur la gestion courante de l'entreprise. Les résolutions d'une AGO sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

**L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)** est convoquée lorsque la Société soumet à l'approbation des actionnaires une modification des statuts ou une opération sur le capital (augmentation, réduction, fusion, etc.). Les résolutions sont adoptées à la majorité des deux tiers du capital présent ou représenté.

Le Groupe convoque généralement des **Assemblées Générales Mixtes (AGM)** regroupant les deux types d'assemblées. Selon les résolutions, les conditions de majorité d'une AGM relèvent de l'AGO ou de l'AGE.

## Les modalités de vote

**En votant, vous prenez part aux décisions importantes du Groupe.**

**Pour voter, trois possibilités s'offrent à vous.**

### 1. Par Internet (avant l'Assemblée Générale)

Que vous soyez actionnaire au nominatif ou au porteur, en France ou à l'étranger, le vote par Internet est une solution simple et sécurisée.

Vous pouvez :

- **consulter** en ligne la documentation utile à votre vote (Avis de convocation, Document de référence...);
- **voter** sur les résolutions ;
- **donner** pouvoir au Président ou à un tiers ;
- **télécharger** une carte d'admission à l'Assemblée Générale.

Actionnaires au nominatif, accédez au vote par Internet depuis votre Espace personnel sur le site [airliquide.com](http://airliquide.com).

Actionnaires au porteur, connectez-vous au site Internet de votre établissement financier.

### 2. Par courrier (avant l'Assemblée Générale)

En complétant et en renvoyant votre formulaire de vote reçu avec l'Avis de convocation.

### 3. Votez sur place (pendant l'Assemblée Générale)

Avec la tablette fournie à votre arrivée.

## Vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée Générale ?

Faites-vous représenter en donnant pouvoir à la personne de votre choix :

- avant le 1<sup>er</sup> mai 2020 via le formulaire papier ;
- ou avant le 4 mai 2020 à 15h via le site Internet de vote.

**Pensez à anticiper : aucune procuration ni mandat ne pourra être traité le jour J.**



**BON À SAVOIR**  
**VOTE EN LIGNE ET PARTICIPATION**

Vous avez la possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale et d'assister physiquement à l'Assemblée Générale. Pour cela, il vous suffit de demander un bon d'échange (document d'accès) directement sur le site de vote. Tout actionnaire présent à l'Assemblée Générale reçoit un jeton de présence. L'événement est retransmis en direct sur [airliquide.com](http://airliquide.com), en français et en anglais, puis en différé.

## Quand et comment le recevoir ?

Le dividende correspond à la part du résultat net du Groupe distribuée aux actionnaires. Chez Air Liquide, cette part représente environ 50 %, témoignant de la volonté du Groupe de vous associer aux fruits de sa croissance.

## Vous n'avez aucune démarche à effectuer

**Au nominatif administré ou au porteur**, Air Liquide verse le dividende brut à votre établissement financier qui crédite ensuite votre compte du dividende net d'éventuels prélèvements.

**Au nominatif pur**, le dividende net d'éventuels prélèvements est versé par Air Liquide directement sur votre compte bancaire.

## Païement du dividende

Le dividende est mis en paiement le 13 mai 2020.

Votre compte bancaire est crédité dans les jours suivants selon les délais de traitement de votre établissement financier.

**Actionnaires au nominatif pur**, si vous avez changé de coordonnées bancaires, pensez à nous envoyer au plus vite votre nouveau RIB (Relevé d'identité bancaire) accompagné de la copie de votre pièce d'identité par courrier ou sur le formulaire de contact du site [airliquide.com](http://airliquide.com), rubrique Actionnaires.

## Le calendrier de votre dividende en 2020

**8** mai

Dernier jour d'exécution d'un ordre d'achat pour que les actions ainsi acquises bénéficient du dividende au titre de l'exercice 2019.

**11** mai

Détachement du coupon. Le cours d'ouverture de ce jour est minoré du montant du dividende.

**13** mai

Mise en paiement du dividende.



### **BON À SAVOIR** (pour les résidents fiscaux français) **LA DISPENSE D'ACOMPTE POUR LES DIVIDENDES À PERCEVOIR EN 2021**

**Lorsqu'un actionnaire perçoit des dividendes, une retenue de 30 % est prélevée :** 17,2 % au titre des prélèvements sociaux et 12,8 % au titre d'un acompte d'impôt.

Si vous remplissez les conditions ci-après, vous pouvez demander à être dispensé de cet acompte. Pour cela, votre teneur de compte doit recevoir avant le 30 novembre 2020 une attestation sur l'honneur relative à votre seuil d'imposition. Cette demande doit être faite chaque année.

**Actionnaires au nominatif pur :** vous pouvez demander la dispense depuis votre Espace personnel en ligne.

**Conditions pour demander la dispense :**

Votre revenu fiscal de référence pour 2019 (mentionné sur votre avis d'impôt sur le revenu reçu en 2020) est :

- inférieur à 50 000 € pour une personne seule,
- ou • inférieur à 75 000 € pour une imposition commune.



**LE +  
10% DE  
DIVIDENDE EN +**

Si vous détenez vos actions au nominatif depuis plus de deux années civiles pleines, la prime de fidélité vous donne droit à une majoration de **+10%** sur le **montant des dividendes perçus<sup>(a)</sup>**.



**ZOOM  
DIVIDENDE  
VERSÉ EN 2020**

2,70 € par action<sup>(b)</sup>, soit plus de 50 % du résultat net (part du Groupe).

(a) Selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.

(b) Montant proposé à l'Assemblée Générale du 5 mai 2020 au titre de l'exercice 2019.

[Mise à jour au 27 avril 2020]

## Comment déclarer votre impôt 2020 sur vos revenus 2019 ?

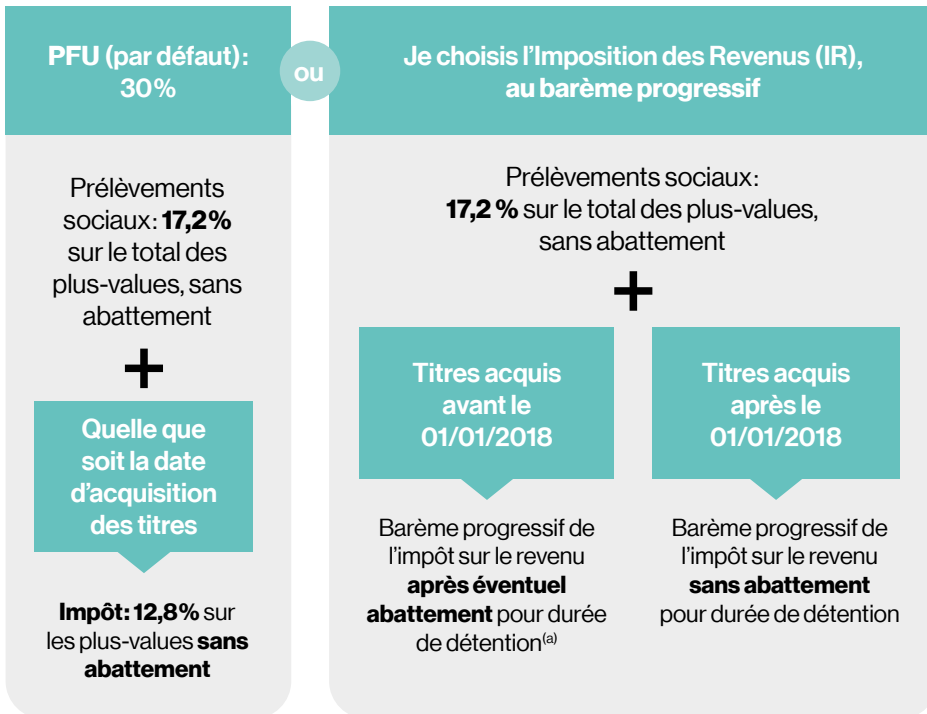
Les éléments de fiscalité s'appliquent aux résidents fiscaux français.

Au moment de votre déclaration de revenus en 2020, vous aurez à choisir entre le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) ou «flat tax» de 30% et l'ancien dispositif pour l'Imposition de vos Revenus (IR) de capitaux mobiliers, dont les dividendes perçus en 2019 et les plus-values réalisées en 2019.

### Choix du mode d'imposition

Votre choix pourra être différent chaque année ultérieure et **s'applique à l'ensemble de vos revenus de capitaux mobiliers**. Il convient donc que vous évaluez votre imposition au titre des dividendes et des plus-values de cession de façon globale selon les deux méthodes afin de pouvoir faire votre choix.

### Imposition des plus-values de cession



(a) L'abattement est de 50 % pour une durée de détention des titres comprise entre 2 et moins de 8 ans, 65 % pour une durée de détention des titres d'au moins 8 ans.



Retrouvez plus d'informations sur le site [airliquide.com](http://airliquide.com).



**Anne-Laure M.**  
Service actionnaires  
d'Air Liquide



### PAIEMENT DE L'IMPÔT

Le paiement de l'impôt sur les plus et moins-values de cessions de valeurs mobilières perçus en 2019 sera dû à l'administration fiscale en septembre 2020.

## Imposition des dividendes

(quelle que soit la date d'acquisition des titres)

<b>PFU (par défaut): 30%</b>	ou	<b>Je choisis l'Imposition des Revenus (IR), au barème progressif</b>
Prélèvement forfaitaire unique de <b>30%</b> sur le montant des dividendes bruts (sans prise en compte d'un abattement de 40%)		Prélèvements sociaux: <b>17,2%</b>  +  Impôt sur le revenu au barème progressif sur le montant des dividendes bruts après abattement de 40%

## Comment remplir votre déclaration de revenus

Pour faciliter votre choix, nous vous recommandons, avant l'établissement de la déclaration de vos revenus 2019, d'utiliser le **simulateur de l'administration fiscale disponible sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** et de choisir votre mode d'imposition en toute connaissance de cause.

**ATTENTION :** le formulaire de déclaration de revenus, tout comme le simulateur de l'administration fiscale disponibles sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), appliquent par défaut le PFU ou «flat tax» de 30 % à vos revenus de valeurs mobilières.

**Il vous faudra choisir une option :**

<b>Option 1</b>	ou	<b>Option 2</b>
<b>J'opte pour le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) ou "flat tax" de 30 %</b>		<b>J'opte pour le barème progressif</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>Je ne coche pas la case <b>2OP</b>. <input type="checkbox"/> <b>2OP</b></li><li>Le montant de mon dividende pré-rempli par l'administration fiscale apparaît en case <b>2BH</b> (<i>Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème</i>) et l'éventuel acompte d'impôt prélevé au moment du paiement du dividende en case <b>2CK</b> (<i>Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2019</i>).</li><li>En cas de plus-values de cession, je renseigne le montant de mes plus-values sans prendre en compte d'abattement en case <b>3VG</b> (<i>Plus-value sans application d'abattements</i>).</li></ol>		<ol style="list-style-type: none"><li>Je coche la case <b>2OP</b>. <input checked="" type="checkbox"/> <b>2OP</b></li><li>Le montant de mon dividende pré-rempli par l'administration fiscale apparaît en case <b>2BH</b> et l'éventuel acompte d'impôt prélevé au moment du paiement du dividende en case <b>2CK</b>.</li><li>En cas de plus-values de cession, je renseigne le montant de mes plus-values sans prendre en compte d'abattement en case <b>3VG</b> (<i>Plus-value sans application d'abattements</i>) et je renseigne les éventuels abattements pour durée de détention en case <b>3SG</b> (<i>Abattement pour durée de détention de droit commun</i>) du formulaire 2042C.</li></ol>

**À NOTER :** les rompus éventuellement perçus suite à l'Attribution d'actions gratuites d'octobre 2019, sont à déclarer comme une plus-value de cession sans application d'abattement (en case **3VG**).

**Pour toute question, l'administration fiscale est votre interlocuteur privilégié.**



## PAIEMENT DE L'IMPÔT

**LE PAIEMENT DE L'IMPÔT SUR LES DIVIDENDES PERÇUS EN 2019 S'OPÈRE EN DEUX TEMPS :**

### 1. En 2019 au moment du paiement des dividendes

- Si vous **aviez** fait parvenir à votre teneur de compte avant le 30 novembre **2018** une demande de dispense d'acompte, seuls les prélèvements sociaux de 17,2 % ont été retenus ;
- Si vous ne **remplissiez** pas les conditions pour bénéficier de cette dispense d'acompte, les prélèvements sociaux de 17,2 % ont été retenus ainsi qu'un acompte de 12,8 %, donc une retenue totale de 30 %.

### 2. Le solde éventuel en 2020 au moment du paiement de votre impôt sur vos revenus 2019 de valeurs mobilières, en fonction du mode d'imposition choisi.

# Transmission d'actions et fiscalité associée

## Quelles solutions pour transmettre mes actions ?

Transmettre à vos proches des actions Air Liquide c'est, au-delà de la performance des titres, partager avec eux une culture actionnariale et votre attachement au Groupe.

Les éléments de fiscalité s'appliquent aux résidents fiscaux français.

## Quatre possibilités s'offrent à vous

	<b>DONATION-PARTAGE</b> Partage anticipé, total ou partiel, de vos titres en faveur de vos enfants uniquement <sup>(a)</sup>	<b>DONATION SIMPLE</b> Partage anticipé de vos titres, au(x) bénéficiaire(s) de votre choix	<b>DON MANUEL</b> Transmission facilitée de titres à vos proches	<b>PRÉSENT D'USAGE</b> Cadeau réalisé à l'occasion d'un événement (mariage, anniversaire, fêtes de fin d'année...)
Acte notarié et effectué devant un notaire	●	●		
Mesures fiscales avantageuses	●	●	●	
Frais de succession réduits	●			
Rapportable à la succession du donateur		●	● (inclus dans le partage des biens)	
Prix de revient évalué au cours moyen du jour de la déclaration par le notaire ou au cours de clôture de la veille	●	●		
Prix de revient évalué au cours moyen du jour de la déclaration fiscale ou de la donation si celui-ci est supérieur			●	
Prix de revient égal à 0				●
Prime de fidélité conservée	●	● (si donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible)	● (si donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible)	● (si donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible)
Accord écrit des deux parties nécessaires. Pour permettre la valorisation des titres transmis, le don doit être déclaré au moyen de l'imprimé fiscal 2735 dans le mois qui suit la donation au service des impôts du lieu de résidence des donataires. Une copie de cet imprimé doit ensuite être renvoyée si vous êtes au nominatif pur au Service actionnaires d'Air Liquide, si vous êtes au nominatif administré ou au porteur à votre teneur de compte.			●	
Faible valeur par rapport à la situation financière du donateur				●
Aucune obligation déclarative				●

(a) Donation-partage transgénérationnelle : donation en faveur des petits-enfants.

## Exonération d'impôts pour les donations

Tous les 15 ans, vous avez la possibilité de réaliser une donation en exonération totale de droits dans la limite de :

<b>100 000 €</b>	pour chaque enfant et par chacun des parents
<b>80 724 €</b>	pour le conjoint ou partenaire de Pacs
<b>31 865 €</b>	pour chaque petit-enfant
<b>15 932 €</b>	pour chaque frère et sœur
<b>7 967 €</b>	pour chaque neveu ou nièce
<b>5 310 €</b>	pour chaque arrière-petit-enfant



Offrez un cadeau qui ait de la valeur mais aussi du sens.

**Fabienne F.**  
Service actionnaires  
d'Air Liquide

## Succession

Anticiper les détails de la répartition de votre portefeuille d'actions entre vos héritiers. En cas de décès, une attestation du notaire mentionnant votre régime matrimonial, les noms des bénéficiaires et le nombre de titres devant leur être attribués, permet de partager le portefeuille.

Votre teneur de compte (Air Liquide pour les actionnaires au nominatif pur, ou, votre établissement financier pour les actionnaires au nominatif administré ou porteur), exécutera les instructions transmises par votre notaire ou par le mandataire chargé de votre succession. Pour permettre la revalorisation des titres, pensez à envoyer à votre teneur de compte une copie de la déclaration de succession.

NB : le Service actionnaires prendra contact avec votre notaire à réception de ses coordonnées et de l'avis de décès envoyé à [successions@airliquide.com](mailto:successions@airliquide.com).

## Pensez-y

Votre notaire peut vous conseiller des solutions sur mesure pour la transmission de valeurs mobilières dans le cadre d'une donation ou d'une succession et il rédigera les actes.

Quelques pistes à titre d'exemple :

- La **donation-partage en démembrement** permet de transmettre vos titres tout en continuant à percevoir les dividendes, c'est-à-dire d'en conserver l'usufruit. L'usufruit peut être total ou partiel. Les droits de donation sont réduits car basés sur la valeur en nue-propriété de la donation.
- L'interdiction d'aliéner empêche la vente des titres ou leur donation pendant une durée déterminée fixée par le donateur.
- Le droit de retour permet au donateur de redevenir titulaire des titres si le donataire décède avant lui.

Dans tous les cas, pensez à laisser des instructions ou des documents à vos ayants droits qui n'ont pas forcément connaissance de tous vos biens.



Dans le cadre d'une succession ou d'une donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, la **prime de fidélité** attachée aux actions Air Liquide est **conservée**.



LE +  
**OFFREZ DES  
ACTIONS!**

Pour accompagner le cadeau que constitue votre don de titres, le Service actionnaires enverra au bénéficiaire une carte cadeau.



**ZOOM  
ACTIONNAIRES AU  
NOMINATIF PUR**

Téléchargez les formulaires « Don manuel » et « Présent d'usage » sur le site [airliquide.com](http://airliquide.com), rubrique Actionnaires>Formulaires. En cas de donation devant notaire, pensez à adresser au Service actionnaires d'Air Liquide une copie des documents notariés.



## PARENTS, GRANDS-PARENTS

offrez des actions  
à vos enfants  
et petits-enfants !

Le don de titres vous permet de bénéficier d'un cadre fiscal avantageux et de transmettre à vos proches des valeurs telles que le sens de l'épargne et l'engagement aux côtés des entreprises.

**Renseignez-vous**  
auprès du Service actionnaires

**0 800 166 179** Service & appel gratuits

ou sur **airliquide.com**,  
rubrique Actionnaires  
ou par courrier :  
TSA 91948  
62978 ARRAS Cedex 9